

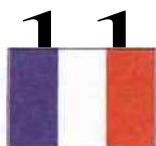


> Société

Des mesures restrictions dans tous les pays :

Comment l'Europe fait-elle face au Covid ?

La **Fondation Robert Schuman** est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Sa dernière étude concerne les mesures sanitaires prises dans les pays de l'Union pour faire face au Covid 19. Cela permet de mieux appréhender la situation (à la date du 5 novembre) dans une perspective européenne.



En **France**, 1 543 321 cas pour 38 674 décès. Le confinement 2 est en vigueur du 30 octobre au 1er décembre (avec des adaptations pour les territoires d'outre-mer). Les commerces dits non essentiels, restaurants et bars sont fermés. Les sorties sont limitées à 1h par jour. Les crèches, écoles, collèges restent ouverts. Les lycées alternent les cours en présentiel et distanciel depuis le 9 novembre. La livraison et la vente à emporter, ainsi que la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites à Paris de 22h à 6h du matin depuis le 6 novembre. Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics fermés, les entreprises et les établissements scolaires à partir de 6 ans, ainsi que dans plusieurs grandes villes. Les ressortissants des pays de l'Espace économique européen peuvent se rendre en France sans restriction. Ceux venant d'autres pays doivent fournir un test PCR négatif avant leur arrivée.



En **Allemagne**, 598 001 cas pour 11 031 décès. Du 2 novembre au 1er décembre, les bars, cafés et restaurants, salles de sport et espaces culturels sont fermés. Les écoles et crèches sont ouvertes, ainsi que les magasins avec un client pour 10 m². Le port du masque est obligatoire dans les supermarchés, les transports publics et certains lieux publics (grandes rues commerçantes). Dans les régions avec un taux d'incidence au-dessus de 35/100 000 habitants, le port du masque est obligatoire partout. Pour les déplacements à l'intérieur du pays, les Länder prennent des mesures de restriction locales. Les frontières sont ouvertes pour les pays européens sauf pour les régions « à risque ».



En **Autriche**, 132 515 cas pour 1 268 décès. Le confinement est en place du 3 novembre jusqu'à début décembre, avec un couvre-feu de 20h à 6h. Les restaurants, hôtels et institutions culturelles et sportives sont fermés, contrairement aux écoles, crèches, magasins et salons de coiffure. Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics et les transports en commun, à partir de 6 ans, et dans les écoles mais en dehors des salles de classe.



En **Belgique**, 468 213 cas pour 12 331 décès. Du 2 novembre au 13 décembre, les magasins dits non essentiels sont fermés, les rassemblements dans l'espace public sont limités à 4 personnes, et le télétravail est obligatoire là où c'est possible. Le couvre-feu continue de 22h à 6h à Bruxelles et en Wallonie, et de 24h à 5h en Flandre. Les écoles sont fermées jusqu'au 16 novembre. Le port du masque est obligatoire à Bruxelles. Ailleurs, il est obligatoire



dans les transports en commun, les lieux publics et les lieux privés accessibles au public pour les plus de 12 ans. Une quarantaine de 10 jours est obligatoire pour les personnes provenant de zones classées à haut risque, et recommandée pour les voyageurs provenant des régions marquées en orange. Le test est obligatoire pour les personnes symptomatiques.



En **Bulgarie**, 64 591 cas pour 1 466 décès. Jusqu'au 30 novembre, les événements culturels peuvent accueillir une jauge de 30%, avec une distance de 1,5 mètre entre chaque personne, et port du masque obligatoire. Les événements sportifs, en salle et en plein air, sont autorisés mais sans public. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics fermés.



A **Chypre**, 5 100 cas pour 27 décès. Depuis le 5 novembre, un couvre-feu est instauré de 23h à 5h. Les bars, restaurants et cafés ferment à 22h30. Les rassemblements sont limités à 10 personnes dans le cercle privé et à 6 (par table) dans les bars et restaurants. Les cinémas, théâtres et salles de spectacle accueillent 50 % du public. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics fermés et dans les espaces publics ouverts.



En **Croatie**, 59 415 cas pour 683 décès. Les rassemblements de plus de 100 personnes sont autorisés avec obligation de les signaler aux autorités et de garantir une distance de 1,5 m entre les participants. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics fermés.



Au **Danemark**, 50 530 cas pour 729 décès. Les rassemblements sont limités à 100 personnes, sauf ceux où il est possible de s'asseoir et d'assurer un minimum de 2 m² par personne. L'accueil des clients est fixé en fonction de la taille des commerces. Les bars, restaurants et fêtes privées doivent cesser à 22h. La vente d'alcool est interdite après. Le port du masque est obligatoire dans tous les transports publics, bars, restaurants et cafés.



En **Espagne**, 1 356 798 cas pour 38 118 décès. La région de Navarre et la ville de Burgos sont en confinement partiel depuis le 22 octobre. Le Pays basque, la communauté forale de Navarre, l'Aragon, la principauté des Asturies, La Rioja, la Cantabrie, la Catalogne, l'Andalousie, la Castille-et-Léon, la Castille, La Manche, appliquent de fortes restrictions de circulation à

l'entrée et à la sortie de leur territoire depuis le 29 octobre. Par ailleurs, un couvre-feu est en place de 23h à 6h. À Madrid, Léon et Palencia, les sorties de la ville sont interdites sauf pour aller travailler, à l'école, ou voir un médecin. Les réunions publiques et privées sont limitées à 6 personnes. Les bars et restaurants sont fermés depuis le 16 octobre, la livraison est autorisée jusqu'à 22h, et les services à emporter jusqu'à 21h. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 6 ans, dans les espaces publics. En Aragon, le port du masque est obligatoire en toutes circonstances.



En **Estonie**, 464 cas pour 73 décès. Les rassemblements de plus de 750 personnes en intérieur et 2 000 en extérieur sont interdits. La vente d'alcool est interdite entre 0h et 10h. Le port du masque est obligatoire dans les hôpitaux et les maisons de retraite mais pas dans les espaces publics.



En **Finlande**, 17 119 cas pour 361 décès. Les rassemblements de plus de 20 personnes à l'intérieur et à l'extérieur sont déconseillés. Les bars peuvent accueillir 50 % de clients et les restaurants, 75 %. Le port du masque est recommandé dans les espaces publics, ainsi que le maintien du télétravail.



En **Grèce**, 46 892 cas pour 673 décès. Un confinement est en place du 7 au 28 novembre, avec fermeture des magasins dits non essentiels. Les écoles maternelles et primaires sont ouvertes. Une autorisation par SMS est nécessaire pour sortir de chez soi. Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics fermés et transports publics. À Athènes et Thessalonique le port d'un masque est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur.



En **Hongrie**, 94 916 cas pour 2 147 décès. Un couvre-feu est instauré de 0h à 5h du matin. Les rassemblements de plus de 500 personnes sont interdits (200 personnes maximum pour les mariages). Les cinémas, théâtres, événements sportifs sont ouverts avec obligation de distanciation sociale. Le port du masque est obligatoire dans les transports publics et dans les commerces.



En **Irlande**, 63 483 cas pour 1 930 décès. Du 21 octobre au 2 décembre, l'Irlande est confinée. Les déplacements sont autorisés dans un rayon de 5 kilomètres. Les commerces dits non essentiels et salles de sport sont fermés. Les écoles sont ouvertes. Les contacts entre foyers sont interdits. Les bars

et les restaurants peuvent proposer des plats à emporter. Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics clos.



En **Italie**, 790 377 cas pour 39 764 décès. Depuis le 5 novembre un couvre-feu de 22h à 5h est en place, les musées et les lycées sont fermés et les transports ont été réduits de moitié. Les fêtes et foires locales sont interdites. Les cinémas, les théâtres, les salles de sport et les piscines sont fermés jusqu'au 24 novembre. Les bars et restaurants ferment à 18h. Les centres commerciaux doivent baisser le rideau le week-end. Les fêtes privées sont interdites sauf les cérémonies de baptême, de mariage et d'enterrement, limitées à 30 personnes. Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics clos ainsi qu'à l'extérieur.



En **Lettonie**, 7 119 cas pour 88 décès. Les événements en salle peuvent accueillir jusqu'à 1 000 personnes avec une surface de 3 m² par personne. En plein air, la jauge peut aller jusqu'à 3 000 personnes. Les restaurants sont ouverts de 0h à 6h avec 4 personnes maximum à la même table en intérieur ou 8 en terrasse. Le port du masque est obligatoire dans les transports, lieux publics et lieux de culte à partir de 6 ans.



En **Lituanie**, 19 091 cas pour 186 décès. Un confinement est en place du 7 au 28 novembre. Les commerces dits non-essentiels fermés et les déplacements limités au strict minimum. Le télétravail est fortement recommandé. Le port du masque est obligatoire dans les magasins et les transports en commun et recommandé dans les espaces publics, comme les restaurants et les bars.



Au **Luxembourg**, 20 344 cas pour 171 décès. Depuis le 26 octobre, un couvre-feu est en place, pour un mois, de 23h à 6h. Les rassemblements à domicile, dans un lieu fermé ou en plein air, sont limités à 4 personnes. Les restaurants, cafés, bars peuvent accueillir jusqu'à minuit, 4 clients assis maximum par tables séparées d'au moins 1,5 m. Le port du masque est obligatoire pour les activités publiques, et recommandé quand la distance de plus d'1m ne peut pas être respectée.



A **Malte**, 6 764 cas pour 70 décès. Les bars qui ne servent pas de nourriture ainsi que les clubs sont fermés du 29 octobre au 1er décembre. Les restaurants ferment à 23h. Les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics clos ou ouverts, pour les enfants dès 3 ans.



Aux **Pays-Bas**, 383 523 cas pour 7 682 décès. Depuis le 14 octobre les restaurants et cafés sont fermés. La vente d'alcool et de drogues « douces » est interdite entre 20h et 7h du matin. Depuis le 4 novembre, les rassemblements hors foyer sont limités à 2 personnes. Le nombre de personnes par espace clos est réduit à 30. Pour les activités à l'extérieur, un maximum de 40 personnes est autorisé. Les magasins de détail ferment à 20h. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos pour les plus de 13 ans.



En **Pologne**, 466 679 cas pour 6 842 décès. Depuis le 7 novembre, dans les galeries marchandes sont seulement ouverts les magasins alimentaires, pharmacies, magasins vendant des produits d'hygiène, magasins de bricolage, kiosques à journaux, et magasins de produits pour animaux. Le télétravail est généralisé au moins jusqu'au 14 novembre. Du 9 au 29 novembre, après les facultés et les lycées, l'école primaire passe à l'enseignement à distance. Les cinémas et les théâtres sont ouverts, avec un taux maximal d'occupation de 25% des places. Les restaurants, cafés et bars peuvent servir de la nourriture à emporter. Le port du masque obligatoire dans les espaces clos et à l'extérieur.



Au **Portugal**, 156 940 cas pour 2 694 décès. Le pays est en confinement partiel (70% de la population). Depuis le 4 novembre, les personnes peuvent aller travailler, conduire les enfants à l'école, ou faire les courses. Les commerces ferment à 22h, les cafés, bars et restaurants à 22h30. Les entreprises sont en horaires de travail décalés. Le port du masque est obligatoire à partir de 10 ans dans l'espace public.



En **République Tchèque**, 378 716 cas pour 4 133 décès. Un couvre-feu est instauré de 21h à 5h. Les déplacements sont limités aux déplacements pour le travail, les courses de première nécessité et assistance aux personnes malades. Les rassemblements de plus de 2 personnes en dehors du cercle familial sont interdits. Depuis le 14 octobre les bars et restaurants ainsi que les écoles sont fermés (sauf les écoles maternelles). Le port du masque est obligatoire dans les transports publics, à l'école à partir de 11 ans, dans les magasins et les bâtiments publics et pour les rassemblements de plus de 100 personnes en intérieur.



En **Roumanie**, 276 802 cas pour 7 540 décès. Des rassemblements à l'intérieur sont autorisés dans la limite de 16 personnes, contrairement à ceux en espace

ouvert qui restent interdits. Il est possible de pratiquer des sports de plein air jusqu'à 3 participants. Depuis le 7 octobre, les espaces intérieurs des cafés, restaurants, cinémas et théâtres sont fermés à Bucarest. Dans le reste du pays, ils sont ouverts (6 personnes par table, 50% de remplissage, port du masque). À Brasov et Constanta, les clubs et discothèques sont fermés. Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics fermés, ainsi qu'en extérieur dans certaines zones désignées par les autorités locales.



En **Slovaquie**, 68 734 cas pour 286 décès. Le couvre-feu est en vigueur de 21h à 6h du matin. Depuis le 31 octobre, le pays a mis en place un programme de dépistage avec des tests antigéniques. Les rassemblements sont limités à 6 personnes. Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics fermés (bars et restaurants compris), dans les transports publics et les événements de masse même en extérieur, pour les collégiens et lycéens.



En **Suède**, 137 730 cas pour 5 997 décès (le cap des 6 000 est franchi depuis). Il n'y a pas de confinement pour l'instant mais les rassemblements et manifestations de plus de 50 personnes sont interdits. Les manifestations sportives ou publiques ont une jauge d'accueil de 300 personnes. Depuis le 5 novembre, les restaurants ne peuvent plus accueillir de tables de plus de 8 personnes. La moitié du pays est concerné par des mesures restrictives, notamment la limitation des contacts et la fréquentation des lieux clos.

Même si chaque pays lutte contre le virus de façon différente, l'Union européenne a également pris des mesures communes, entre autres afin d'assurer au mieux les applications de traçage. Le 29 octobre, le besoin d'étendre les tests antigéniques, a été validé. 220 millions d'euros sont par ailleurs débloqués pour le transfert de patients entre pays. L'Europe a également signé un accord avec trois groupes pharmaceutiques, pour un accès au vaccin, à hauteur de 800 millions de doses.



En **Slovénie**, 41 093 cas pour 471 décès. Depuis le 7 novembre, la capacité des transports en communs est limitée à 30% et tout rassemblement de masse (y compris les mariages et les enterrements) est interdit. Ceux ayant lieu dans les espaces publics sont limités à 10 personnes, avec des exceptions allant de 10 à 50 personnes. Depuis le 15 octobre, les bars et restaurants sont ouverts de 6h à 22h30, ils ne peuvent servir qu'en extérieur ou à livrer. Les discothèques et les boîtes de nuit, les salles de sport et parcs aquatiques sont fermés. Le port du masque est obligatoire dans les transports publics et les lieux publics fermés et dans les espaces publics ouverts, lorsqu'une distanciation sociale de 2 m ne peut pas être respectée, à l'école primaire, au collège et dans la rue, dans les villes de plus de 10 000 habitants.